

COMPTE RENDU SOMMAIRE

N° 1

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Par courrier en date du 29 septembre 2017, Madame PAVIE Françoise a présenté sa démission du Conseil d'Administration du CCAS.

Conformément à l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles,

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a procédé à son remplacement. Mme Valérie GALINAT a été élue pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.**

N° 2

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS, REMPLACEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE LA REPUBLIQUE – RENOUELEMENT DE BRANCHEMENTS PLOMB »

Suite à la consultation lancée le 17 juillet 2017, dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIEIL, pour la réalisation des travaux d'enfouissements de réseaux et du réseau d'eau potable et le remplacement de branchements plomb rue de la République, et après analyse des offres par la commission d'Appel d'Offres réunie le 9 octobre 2017,

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **a retenu pour le lot 1, l'entreprise DAGUET TP (37800 Sainte Catherine de Fierbois) pour un montant total de 344 098 € HT :**
 - . 250 405 € HT pour la tranche ferme rue de la République (enfouissement des réseaux aériens, remplacement de 530 ml du réseau d'eau potable et 54 branchements plomb) dont 143 307,09 € HT à la charge de la commune,
 - . 93 693 € HT pour la tranche optionnelle (renouvellement de 50 branchements plomb secteur rue Renan, Rue du Tertre de l'horloge, Place Jean Jaurès, Place Aristide Briand, rue du 11 novembre et rue Molière).
 - **a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires.**

N° 3

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIEIL

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule électrique Goupil pour une utilisation par le service espace vert pour un montant total de 21 000 € TTC. Cette acquisition bénéficie d'une aide au titre de la convention territoire à énergie positive pour la croissance verte. Le SIEIL apporte également une aide aux communes pour l'acquisition de véhicule électrique, à hauteur de 3 500 € par véhicule.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le SIEIL pour une aide de 3 500 € pour l'acquisition du véhicule électrique Goupil,**
 - **a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.**

N° 4

ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DU MUSEE DU CUIR ET DE SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER

La réalisation d'une étude de programmation pour la restructuration du musée du cuir et de ses abords a été confiée aux bureaux d'études Culture & Co et Ida Concept pour évaluer les potentialités de développement du musée du cuir et de la tannerie, définir un projet global de restructuration et élaborer un programme architectural, urbanistique et muséographique. Le souhait est également de créer des liaisons avec les espaces publics existants et d'ouvrir le site sur la Ville. L'enjeu est de positionner le musée dans l'offre touristique locale et d'en faire un point d'accroche touristique au Nord du Pays Loire Touraine, Pays d'art et d'histoire.

Le montant total de l'étude est de 34 450 € HT. La Région a été sollicitée au titre du contrat régional de Pays à hauteur de 12 000 €. Il est proposé de solliciter le Pays Loire Touraine au titre du programme européen Leader à hauteur de 15 560 €.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Pays Loire Touraine au titre du programme européen Leader, à hauteur de 45%, soit 15 560 €, pour la réalisation de l'étude de programmation pour la restructuration du musée du cuir,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.**

N° 5

AVENANTS AU MARCHE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE REFECTION DES TRANCHEES DU RESEAU D'EAU POTABLE » - RUE DU CHATEAU

En séance du 1^{er} mars 2017, le marché pour les travaux d'aménagement de voirie dans la rue du Château a été attribué à l'entreprise HENOT TP (37320 ESVRES). Le projet initial prévoyait des bordures en béton esthétique et un enrobé beige à l'entrée de la rue du Château. Après échanges avec l'entreprise, le maître d'œuvre et sur recommandations de l'architecte des bâtiments de France, les bordures posées sont en granit bouchardé et un enrobé grenailé, plus résistant aux frottements, a été retenu pour aménager la zone partagée à l'entrée de la rue.

Le montant des avenants a été modifié par rapport aux montants indiqués lors de la séance du 30 juin 2017 et nécessite une nouvelle délibération.

Ces modifications nécessitent le passage d'avenants à hauteur de :

- 4 645,45 € HT, soit 5 574,54 € TTC pour la tranche ferme avec un nouveau montant de marché à hauteur de 87 395,45 € HT – 104 874,54 € TTC,
- - 68,15 € HT, soit - 81,78 € TTC pour la tranche conditionnelle avec un nouveau montant de marché à hauteur de 31 972,45 € HT – 38 366,94 € TTC

Soit un montant total de marché de 119 367,90 € HT - 143 241,48 € TTC.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants au marché signé avec l'entreprise HENOT TP (37320 ESVRES), pour un montant total de 4 577,30 € HT, portant le marché à un montant total de 119 367,90 € HT.

N° 6

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE DESHERBAGE

La communauté de communes du Castelrenaudais a procédé à l'acquisition de matériel de désherbage : 13 réciprocatours, 4 désherbeurs mécaniques « balayage », 4 désherbeurs mécaniques binage et un désherbeur à eau chaude et vapeur. Ces matériels sont mis à la disposition des communes composant la communauté de communes. Une convention doit être signée pour définir les modalités de mise à disposition du matériel.

Il a été proposé une répartition du matériel sur l'ensemble du territoire du castelrenaudais selon 4 groupes de communes. La Ville de Château-Renault pourra utiliser le désherbeur balayage stocké à Neuville sur Brenne, le désherbeur binage, stocké à Auzouer en Touraine et le désherbeur à eau chaude stocké au Boulay. Les matériels sont mis à disposition gracieusement. Les communes utilisatrices se chargent du transport aller-retour depuis le local de stockage du matériel. Durant la période de prêt la commune est responsable du vol, de la perte et de la détérioration du matériel prêté et paiera les frais en conséquence. La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel de désherbage.

N° 7

RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER BEL AIR - GROUPEMENT DE COMMANDES

Afin de donner suite à l'étude de restructuration urbaine des quartiers Bel Air et Rabelais, il est proposé de conclure un groupement de commandes entre la Ville de Château-Renault et Val Touraine Habitat afin de mettre en œuvre la 1^{ère} étape de restructuration urbaine sur l'emprise Bel Air 1-2-3.

Le groupement de commandes a pour objet de réaliser les études et travaux de façon cohérente, les projets et limites foncières étant intimement liés. Les études de maîtrise d'œuvre, la mission du coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé et les travaux ont pour objectif de :

- créer la nouvelle voie de bouclage pour supprimer les 2 impasses, facilitant les circulations piétonnes et automobiles et constituer des îlots urbains,
- requalifier les 2 placettes situées rue de Bel Air et Henri Dunant,
- aménager les accès aux bâtiments.

Il est proposé que Val Touraine Habitat soit désigné coordonnateur du groupement. A ce titre, Val Touraine Habitat sera chargé de la passation des marchés dans le respect des dispositions du code des marchés publics. Chaque membre du groupement signera et gèrera les marchés de prestation intellectuelle et de travaux qui lui incombent. Pour la Ville de Château-Renault, le coût total des marchés de travaux et de prestations est évalué à 158 880 € TTC. Le démarrage des travaux est prévu en mars 2019.

Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux seront attribués par une commission d'appel d'offres composée d'un représentant titulaire et suppléant pour chacun des membres du groupement et présidée par le coordonnateur du groupement.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- a autorisé l'adhésion de la commune de Château-Renault au groupement de commandes,
- a accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- a désigné M. COSNIER en qualité de membre titulaire et M. BOUMARAF en qualité de membre suppléant pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 8

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – PROJETS VILLE DE CHATEAU-RENAULT

Le Pays Loire Touraine a sollicité les collectivités du territoire pour identifier les projets à inscrire dans le cadre de l'élaboration du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2023. Le programme d'actions proposé à la Région pour négociation sera validé lors du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine le 18 octobre prochain.

Compte tenu des modalités d'intervention, des critères d'éligibilité et de la stratégie du Pays, il est proposé d'inscrire les projets suivants :

Au titre du programme d'actions du Contrat de Pays

- « Rénovation de l'éclairage public », pour un montant de 600 000 € et une demande de subvention à hauteur de 20 %, soit 120 000 €
- « Valorisation du Musée du cuir », pour un montant de 300 000 € et une demande de subvention à hauteur de 35 %, soit 105 000 €
- « Isolation de l'école Gilbert Combettes », pour une demande de subvention à hauteur de 50%

Au titre du programme d'action du pôle de centralité

- « Réaménagement du quartier de Bel Air », pour un montant de 250 000 € et une demande de subvention à hauteur de 40 %, soit 100 000 €.
- « Démolition des anciennes écoles quartier Combettes », pour un montant de 350 000 € et une demande de subvention à hauteur de 40 %, soit 140 000 €.
- « Rénovation du Centre Rencontre », pour un montant de 270 000 € et une demande de subvention à hauteur de 30 %, soit 81 000 €.
- « Aménagement des espaces publics aux abords du camping et de la piscine, pour un montant de 70 000 € et une demande de subvention à hauteur de 40 %, soit 28 000 €.

→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **a validé la liste des projets proposés au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2023,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

N° 9

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE LA REPUBLIQUE

La Ville de Château-Renault a engagé un programme d'effacement des réseaux dans la rue de la République. L'effacement des réseaux électriques rue de la République, depuis la Place Jean Jaurès jusqu'à la rue Pierre Moreau va être engagé fin d'année 2017. Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a sollicité la ville sur les travaux d'effacement de réseaux à programmer pour 2018 afin de les soumettre à la Commission de Programmation de Travaux.

En 2018, l'effacement des réseaux pourrait être coordonné avec le remplacement des branchements plomb et les travaux sur le réseau d'eau potable dans la rue de la République, depuis la rue Pierre Moreau jusqu'à l'avenue André Bertrand. Un chiffrage estimatif a été réalisé par le SIEIL.

Phase 3 de la rue Pierre Moreau à la rue du Pré de la Rente : 379 766,02 € TTC
Montant restant à la charge de la commune en € HT net pour la phase 3 : 31 647,17 €

Phase 4 : de la rue du Pré de la Rente à l'Avenue André Bertrand : 247 949,16 € TTC
Montant restant à la charge de la commune en € HT net pour la phase 3 : 20 662,43 €

→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **a validé la programmation pour 2018 des phases 3 et 4 d'effacement des réseaux électriques rue de la République pour une participation communale totale estimée à 52 309,60 €,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.**

N° 10

DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE MARAICHAGE BIOLOGIQUE EN INSERTION DANS LES ANCIENS JARDINS DU CHATEAU : SOLLICITATION DE L'ETAT ET CONVENTIONS DE PARTENARIATS

Le projet de développement d'une activité de maraîchage biologique d'insertion dans les anciens jardins du Château a pour objectif d'approvisionner la cuisine centrale qui prépare près de 350 repas par jour pour les écoliers de Château-Renault. L'étude de faisabilité technique et financière, réalisée en 2016, a démontré la possibilité de couvrir les besoins de la cuisine centrale à hauteur de 70% des légumes.

Au-delà de l'intérêt d'un approvisionnement local et biologique, la Ville souhaite que cette activité contribue à l'insertion de la population locale. Aussi, le projet repose sur la mise en place d'un chantier d'insertion en partenariat avec l'association Castelrenaudais-Insertion, avec le soutien technique de l'association Jardins de Contrat. La commune prend à sa charge les investissements nécessaires pour l'aménagement du terrain et les locaux associés, ainsi que le coût du chantier d'insertion, déduction faite des subventions liées à l'insertion par l'activité économique. La commune a sollicité la Région au titre du dispositif A vos Id pour être accompagnée dans la phase de lancement de ce projet.

Par ailleurs, l'association Castelrenaudais-Insertion sollicite l'Etat pour pouvoir bénéficier d'aides pour le développement d'un chantier d'insertion sur la thématique du maraîchage biologique.

Des conventions devront être signées avec Castel-renaudais Insertion et Jardins de Contrat pour formaliser ces partenariats.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le soutien de l'Etat pour la création d'un chantier d'insertion « maraîchage biologique » porté par l'association Castelrenaudais-Insertion,**
- **a validé les partenariats avec les associations d'insertion Castelrenaudais-Insertion et Jardins de contrat dans le cadre du projet de maraîchage biologique en insertion et a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions de partenariats,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.**

N° 11

SERVITUDE DE PASSAGE RUE DE LA REPUBLIQUE AVEC VAL TOURAINE HABITAT

Val Touraine Habitat engage les démarches de commercialisation des logements situés dans le groupe "Bords de Brenne", au 107 rue de la République. Le bâtiment se trouve sur la parcelle cadastrée AO 211. Au sud de cette parcelle AO 211, la commune est propriétaire, suite à la rétrocession intervenue le 28 octobre 1994, de la parcelle AO 210. Lors de cette rétrocession, il n'a pas été constituée de servitude, or la parcelle appartenant à la commune n'est accessible depuis la rue de la République qu'en passant sur la parcelle AO 211, appartenant à Val Touraine Habitat.

Aussi, avant de passer les actes de vente, Val Touraine Habitat souhaite pouvoir constituer les servitudes de passage permettant d'accéder à la parcelle communale. Sur le plan joint, la partie rose doit constituer l'assiette d'une servitude de passage véhicule sans possibilité de stationnement au profit de la parcelle AO 210 et d'une servitude à pied au profit de la parcelle 294 qui communique avec la 211, par l'intermédiaire d'une porte qui se situe dans le mur existant entre les parcelles 211 et 294.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a autorisé cette constitution de servitude et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

N° 12

VENTE DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Lors de sa séance en date du 1^{er} mars 2017, dans le cadre des orientations budgétaires, le Conseil Municipal a prévu la vente de l'ancienne trésorerie sise 102 rue de la République 37110 Château-Renault.

Par courrier en date du 12 avril 2017, Monsieur Stéphane Morin et Madame Agathe Pavy, ont fait une proposition à la ville pour acquérir les parcelles AD 541 et AD 450, soit les 3 bâtiments du site de l'ancienne trésorerie, au prix de 170 000 €.

Le 25 avril 2017, le service des Domaines, a émis un avis sur la valeur vénale dudit ensemble, au prix de 242 000 €, soit 30 % plus cher que la proposition de l'acquéreur.

Par courrier en date du 26 juillet 2017, la proposition est portée à 190 000 €.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- a autorisé la vente de l'ancienne trésorerie à M. Stéphane Morin et Mme Agathe Pavy, au prix de 190 000 €.
 - a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

N° 13

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

MODIFICATION DES STATUTS : Aide aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les statuts modifiés ajoutant le tiret suivant :
- *Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validé par une convention d'objectifs.*

N° 14

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

Modification des statuts : création et gestion de maisons de services au public

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les statuts modifiés ajoutant les tirets suivants :
- *la création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :*
 - *création et gestion de la MSAP au sein du siège communautaire 5 rue du four brûlé à Château-Renault avec deux opérateurs signataires.*

N° 15

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

Modification des statuts : compétence obligatoire : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2018 par délégation à un syndicat reconnu en EPTB ou EPAGE

Considérant l'intérêt de modifier les statuts conformément à la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et à la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe qui rend obligatoire la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 :

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les statuts modifiés ajoutant le tiret suivant :
- *Compétence obligatoire : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2018 par délégation à un syndicat reconnu en EPTB ou EPAGE.*

N° 16

ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a admis en non-valeur les recettes irrécouvrables suivantes :

. Activité jeunesse.....	174,22 €
. Autres produits	59,00 €
. Cantine	700,96 €
. Périscolaire.....	73,15 €

N° 17

AVANCEMENTS DE GRADES

Compte tenu des changements importants survenus dans le déroulement de carrière d'un grand nombre de cadres d'emplois, consécutivement aux Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), il convient de revoir intégralement notre dispositif de ratios promus-promouvables.

Lors de sa séance en date du 8 février 2017, le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire a émis un avis de principe visant à fixer à 100 % les ratios pour tous les avancements de grades, quelle que soit la catégorie hiérarchique (A/B/C).

Ce choix de passer les ratios à 100 % permet à l'autorité territoriale de disposer d'une liberté totale pour promouvoir les agents, notamment au regard de l'entretien d'évaluation de l'agent.

Dans sa séance du 5 juillet 2017, le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a décidé d'adopter le ratio commun ci-après proposé :
ratios à 100 % pour tous les avancements de grade.

N° 18

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : 2^{ème} partie

45 000,00 € sont affectés aux associations sportives dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous. Une première partie de 23 625,00 € a été versée au cours du mois de juin 2016 (*délibération du Conseil Municipal du 30.03.2017*).

Pour la seconde partie de subvention (21 375,00 €),

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a approuvé le tableau des subventions de fonctionnement accordées aux associations sportives, ci-après,

ASSOCIATIONS	En €
BADMINTON PDT	1 634,69
CRA BASKET	1 251,10
USR ATHLE-CROSS	1 579,15
US CULTURISME	523,84
USR ESCALADE	911,64
USR FOOTBALL	6 726,44
USR FUTSAL	807,14
GYMNASTIQUE SPORTIVE RENAUDINE	817,48
JUDO CLUB CHATEAU-RENAULT	1 680,98
KARATE KIOKUSHINKAI RENAUDIN	820,58
HANDBALL CASTELRENAUDAIS	467,68

TENNIS CLUB RENAUDIN	702,42
USR TENNIS DE TABLE	902,73
ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR	844,85
TWIRLING-BATON	* 1 704,28
TOTAL	21 375,00

Une correction sera apportée au montant de la subvention calculé pour l'association de Twirling Bâton.

Cette correction en négatif d'un montant de 235,01 € porte la subvention à *1 469,27 €.

Les raisons de cette correction sont :

- 188,41 € pour réparation d'un mini bus municipal suite à dégradation par l'association,
- 46,60 € correspondant à l'utilisation d'un badge autoroute, au nom de la commune, par l'association.

N° 19

USR ATHLE-CROSS : subvention exceptionnelle

Le « Trail des durs à Cuir » organisé par l'USR Athlé-Cross, avec la collaboration de la ville a eu lieu dimanche 2 Juillet 2017. 237 athlètes étaient au départ.

Le parcours de neuf kilomètres, en référence au passé industriel de Château-Renault, les Tanneries, emprunta successivement les marches de l'église, les deux passages à gué du Gault et la montée finale vers le Château par la promenade George Sand.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à l'association USR Athlé-Cross pour l'organisation du « Trail des durs à Cuir ».

N° 20

CYCLO-CROSS DE LA SOURCE :

subvention exceptionnelle à l'association « Team Renaudin Cycliste »

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 €, à l'association « Team Renaudin Cycliste » pour permettre à l'association d'organiser la 44^{ème} édition du cyclo-cross de la Source.

N° 21

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS

SPORTIFS : Désignation du coordonnateur mandataire

Un précédent groupement de commandes portant sur le contrôle des équipements sportifs a déjà été réalisé entre les communes de Autrèche, Auzouer en Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie les Bois, les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville-sur-Brenne, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saunay et Villedômer.

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, avait été passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'est donc achevé au cours de l'année 2015.

Le groupement de commande 2018 s'effectuera dans les mêmes conditions, à savoir :

- durée : un an, renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum.

Afin de procéder à la mise en place du groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs,

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- a autorisé le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.
 - a accepté d'être coordonnateur du groupement de commande.

N° 22

COLLEGE ANDRE BAUCHANT : Utilisation des installations sportives

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Château-Renault moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de septembre à décembre 2017 dont le montant de la redevance s'élève à 11 156,50 €.**

N° 23

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Dans le cadre de la Classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire qui se situe à l'école Gilbert Combettes et qui comprend 5 enfants extra-muros, une participation de 320,00 € sera demandée aux communes de résidence pour les charges de scolarité.

Ces orientations ont été décidées avec les familles par la commission compétente de l'Education Nationale. Les affectations effectuées prennent en compte la proximité géographique des élèves mais aussi les réponses spécifiques qui peuvent être apportées à chacun en cohérence avec le projet personnalisé de scolarisation.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- a autorisé M. le Maire à demander aux communes concernées leur participation financière pour les frais de scolarité.**

N° 24

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET IDEO POINT COM POUR LA REGIE PUBLICITAIRE DE L'ANNUAIRE MUNICIPAL DE CHATEAU-RENAULT ET DU CASTELRENAUDAIS 2018

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, la commission communication a proposé qu'une nouvelle édition de **l'Annuaire municipal de Château-Renault et du Castelrenaudais** soit éditée pour 2018.

Pour cette édition, l'annuaire comptera 76 pages, et la mise en page sera assurée, en interne, par le service communication.

Afin de financer la publication (notamment l'impression), la commission propose de confier la régie publicitaire à un prestataire qui assurera la commercialisation des espaces publicitaires (19 pages seront consacrées aux annonceurs).

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, la commission a étudié le projet de convention avec la Société Idéo Point Com (5, rue du Four Brûlé – 37110 Château-Renault) et propose retenir cette société qui s'engage à reverser 50 % des recettes encaissées à la Ville de Château-Renault avec un minimum de 7 000,00 € HT.

Les tarifs des encarts publicitaires (frais de maquette et BAT compris) :

	1/8 page	1/4 page	1/2 page	1 page
intérieures	220 € HT	360 € HT	598 € HT	1 050 € HT
2 ^{ème} de couverture		445 € HT	750 € HT	1 295 € HT
3 ^{ème} de couverture		395 € HT	690 € HT	1 280 € HT
4 ^{ème} de couverture			895 € HT	1 465 € HT

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- a approuvé les tarifs des encarts publicitaires,
- a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Idéo Point Com.

N° 25

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS 37 (SICALA 37)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire que devront exercer les EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

Cette nouvelle compétence implique une restructuration de la gouvernance locale et une évolution des structures existantes. Dans cette perspective, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le 7 juillet dernier, a fait des propositions de rationalisation de la carte des syndicats de rivière.

Conformément à ces orientations, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, dans sa séance du 28 septembre 2017, a, à l'unanimité, proposé de mettre en œuvre la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre et Loire (SICALA 37) avec effet souhaité au 1^{er} janvier 2018.

Pour que cette dissolution soit effective, conformément à l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les structures adhérentes au SICALA 37 approuvent le principe de cette dissolution afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse prendre un arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- a approuvé** le principe de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre et Loire (SICALA 37).

N° 26

CONTRATS D'ASSURANCE : Prolongation des contrats en cours et relance d'une consultation

Les contrats d'assurance « Dommage aux biens », « Responsabilité civile », « Flotte automobile » signés avec la SMACL et le contrat d'assurance « protection juridique » signé avec Sarre et Moselle ont été conclus au 01/01/2015 avec un terme prévu au 31/12/2017.

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
a décidé :

- de **prolonger** les contrats d'assurance de 6 mois, délais de relance d'une consultation,
- de **solliciter** un prestataire pour engager un audit d'identification des risques et bénéficier d'une assistance pour l'organisation de la consultation,
- a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait à Château-Renault, le 19 octobre 2017



Le Maire,
Michel COSNIER

Compte Rendu Sommaire CM du 13.10.2017 -